



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 15 OCTOBRE 2018

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Baisnée – Melle Bastos – Mme Escroignard
MM. Diaz – Senecal.

Assistent : MM. Le Nagard (Comité) – Allard (Cdfa)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

Toutes les feuilles de matches ou feuilles de plateaux sont à adresser au DVOF, le lundi suivant les rencontres, par le **CLUB RECEVANT.**

Les feuilles de match ou feuilles de plateaux sont à remplir impérativement avant le début des rencontres à l'aide de la liste des licences.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.



COURRIERS DES CLUBS

MONTMAGNY SPORTS : Mail du 08.10. 2018

Pris note de votre demande concernant les plateaux U8 & U9

LE THILLAY ESM : Mail du 09.10. 2018

Pris note de votre interrogation concernant l'engagement de vos équipes sur les plateaux U6/U7. La commission vous demande de vous reporter à l'information transmise par le DVOF vendredi 12.10.18

JOUY LE MOUTIER FC : Mail du 09.10. 2018

Pris note de votre interrogation concernant l'engagement de vos équipes sur les plateaux U6/U7. La commission vous demande de vous reporter à l'information transmise par le DVOF vendredi 12.10.18

ST OUEN L'AUMONE AS : Mail du 09.10. 2018

Pris note de la désignation de votre éducateur U13 Avenir : Mr Jamal BELOUAHRANI.
Malheureusement la commission vous informe qu'il ne remplit pas les obligations demandées.

JOUY LE MOUTIER FC : Mail du 10.10. 2018

Pris note de vos remarques sur l'expérimentation du plateau U8/U9

MONTMORENCY FC : Mail du 10.10. 2018

Pris note de vos horaires d'ouverture de vos installations

PRELSES USL : Mail du 26.09. 2018

Pris note du forfait général de votre équipe U12/U13 après parution des calendriers

PARISIS FC: Mail du 11.10.2018

Pris note de vos remarques sur l'impossibilité au club de PUISEUX LOUVRES FC pour le critérium U12/U13

CHAUMONTEL LUZARCHES AS: Mail du 10.10. 2018

Pris note du forfait avisé de votre équipe sur le plateau U6/U7 du 13 octobre 2018

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 10.10. 2018

Pris note de votre demande d'engager une équipe supplémentaire U10/U11. Celle-ci sera intégrée pour la 2^{ème} phase

CHAUMONTEL LUZARCHE AS : Mail du 10.10.18

Pris note de votre demande d'engager une équipe supplémentaire U8. Celle-ci sera intégrée sur les plateaux après les vacances scolaires de Noël. La commission modifiera les engagements d'équipes sur les plateaux après chaque vacance scolaires.

ENTENTE CHARS/CORM. BOISSY/ARRONVILLE : Mail du 11 10 18

Après vérification la commission s'excuse de cet oubli suite aux différentes modifications

VILLIERS LE BEL JS : Mail du 11.10. 2018

Pris note du forfait avisé de votre équipe 4 sur le critérium U12/U13 du 13.10.18 à ST LEU FC

ENTENTE MMB : Mail du 12.10. 2018

Pris note du forfait avisé d'une équipe U7 sur le centre n° 1 à AUVERS ENNERY FC le 13.10.18

ECOUEEN FC : Mail du 14.10. 2018

Pris note de votre remarque sur la mise à jour du calendrier. La commission transmet au secrétariat

PONTOISIENNE JS : Mail du 13.10. 2018

Pris note du forfait non avisé de votre équipe 2 sur critérium U12/U13 du 13.10.18 à FOSSES UF

FRANCONVILLE : Mail du 15.10.2018

Pris note de la modification de votre éducateur responsable de l'équipe U13 Avenir : Mr Gilles COQUAUD

MONSOULT BAILLET US : Mail du 15.10. 2018

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe supplémentaire en U7 et 1 équipe en U9. La commission modifiera les engagements d'équipes sur les plateaux après chaque vacance scolaires.

CORMEILLAIS ACS : Mail du 15 10 18

Pris note de vos remarques sur vos rencontres de critérium U10/U11 du 13 10 18 à ST LEU FC. La commission vous demande de vous reporter à l'article 5 du Règlement du critérium U10/U11 disponible sur le site internet du DVOF : rubrique « Règlements ».



VILLIERS LE BEL JS : Mail du 03.10.18

Pris note de l'impossibilité de recevoir les rencontres de critérium U12/U13 du 13.10.18 contre ENTENTE SSG.
La commission reporte ces rencontres au 26.01.2019

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 10.10.18

Pris note de l'impossibilité de recevoir les rencontres de critérium U12/U13 du 13.10.18 contre PARISIS FC
La commission reporte ces rencontres au 12.01.2019

U6 / U7 & U8 / U9

La commission demande aux clubs suivants de lui proposer des dates pour **Lundi 22 Octobre 2018** pour recevoir des plateaux vu leur nombre d'équipes jouant en critérium U10/U11.

- BEZONS USO
- ENTENTE SSG
- ERAGNY AS
- GONESSE RC
- PARISIS FC
- SOISY AM FC

ENGAGEMENTS CLUBS SUR PLATEAUX U8 / U9

La commission demande aux clubs suivants d'engager des équipes également en niveau 2 sur les plateaux U8/U9, sinon leurs équipes du niveau 1 seront reversées en niveau 2. Les clubs ne peuvent pas avoir uniquement des équipes en niveau 1 ;

- ARGENTEUIL RFC
- COSMO TAVERNY
- DEUIL ENGHEN FC
- EAUBONNE CSM
- ERMONT AS
- FOSSES UF
- GONESSE RC
- OSNY FC
- PUISEUX LOUVRES FC
- ST OUEN L'AUMONE AS
- SARCELLES AAS
- VEXIN AS

ÉQUIPES U6 / U7

La commission demande aux clubs de FRANCONVILLE FC et d'OSNY FC de préciser le nom et téléphone de l'éducateur responsable de leur catégorie U6/U7. En effet le même éducateur est désigné comme responsable de leur catégorie U6/U7 et il paraît difficile pour un même éducateur d'être présent avec ses équipes sur des centres différents.

MATCHES REMIS

U12 / U13

Samedi 12 Janvier 2019

PUISEUX LOUVRES FC : Matches n° 21026418 et 21026452 contre PARISIS FC

Samedi 26 Janvier 2019

VILLIERS LE BEL JS : Matches n° 21027233 - 21027278 – 21027323 & 210277368 contre ENTENTE SSG



FESTIVAL FOOT U13

1^{er} TOUR - SAMEDI 20 OCTOBRE 2018

Début des rencontres à 13h30

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre et certains meilleurs 3^{èmes} seront qualifiés pour le 2^{ème} tour prévu le 8 Décembre 2018.

Les documents concernant l'organisation de ce 1^{er} tour seront envoyés par courrier postal à compter du Vendredi 12 Octobre 2018.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer au Festival Foot U13, **TOUS** les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Festival Foot U13) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

- Les U12 / U12F (2007), les U13 / U13F (2006)
- Trois U11 / U11F (2008) par équipe maximum (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure)
- Sont autorisées les joueuses U14F (2005)

4 joueurs ou joueuses titulaires d'une licence Mutation maximum par équipe dont 2 ayant changé de club hors période normale (suivant RG du DVOF)

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuses non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUBS, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Centre n° 1 **SOISY AM FC**

VIARMES ASNIERES OL 1 - SOISY AM FC 3 - ENTENTE SSG 2 - ENTENTE SSG 3

Centre n° 2 **GROSLAY FC**

GROSLAY FC 2 - ECOUEN FC 1 - MONTIGNY OL 1 - FOSSES UF 1

Centre n° 3 **CERGY FC (centre modifié)**

OSNY FC 2 - ARNOUVILLE FAS 2 - CERGY PONTOISE FC 4 - CERGY PONTOISE FC 5

Centre n° 4 **SARCELLES AAS**

SARCELLES AAS 3 - SARCELLES AAS 2 - ARGENTEUIL FC 1 - ST BRICE FC 3

Centre n° 5 **GOUSSAINVILLE FC**

GOUSSAINVILLE FC 1 - GOUSSAINVILLE FC 4 - ERAGNY AS 2 - GONESSE RC 2

Centre n° 6 **BELLOY ASC (centre modifié)**

BELLOY ASC 1 - ERAGNY AS 1 - FRANCONVILLE FC 3 - FRANCONVILLE FC 2

Centre n° 7 **MENUCOURT AS**

MENUCOURT AS 2 - ERMONT AS 1 - GROSLAY FC 1 – **SURVILLIERS 1**

Centre n° 8 **VAURÉAL FCM**

VAURÉAL FCM 1 - ARGENTEUIL FC 2 - ST LEU FC 2 - PONTOISIENNE JS 1



Centre n° 9 **CHAMPAGNE FC (centre modifié)**
ST LEU FC 3 – **CHAMPAGNE FC 1** - GONESSE RC 3 - CORMEILLAIS ACS 2

Centre n° 10 **VILLIERS LE BEL JS**
VILLIERS JS 2 - VILLIERS JS 4 - MAGNY FC 1 - MENU COURT AS 1

Centre n° 11 **GARGES FCM**
ADAMOIS OL 1 - ST BRICE FC 2 - GARGES FCM 1 - PARISIS FC 1

Centre n° 12 **BEAUCHAMP AS**
BEAUCHAMP AS 1 - EAUBONNE CSM 2 - MARLY ES 1 - FRANCONVILLE 4

Centre n° 13 **BEZONS USO**
BEZONS USO 2 - GARGES FCM 2 - ST OUEN AS 2 - AUVERS ENNERY FC 1

Centre n° 14 **PERSAN US**
PERSAN US 1 - ENTENTE MMB 1 - ADAMOIS OL 2 - CORMEILLAIS ACS 1

Centre n° 15 **JOUY LE MOUTIER FC**
VILLIERS JS 3 - VILLIERS JS 1 - JOUY FC 1 - COSMO TAVERNY 2

Centre n° 16 **ENTENTE BEAUMONT MOURS**
ENTENTE BEAUMONT MOURS 3 - ST OUEN AS 1 - JOUY FC 2 - MONTMAGNY SPORT 1

Centre n° 17 **FRANCONVILLE FC**
FRANCONVILLE FC 5 - FRANCONVILLE FC 1 - BRUYERES BERNES USM 1 - ROISSY US 1

Centre n° 18 **PARISIS FC**
PARISIS FC 2 - FRETTOISE ES 1 - MONTMAGNY SPORT 2 – **BEZONS USO 1**

Centre n° 19 **ST OUEN L'AUMONE AS**
ST OUEN AS 3 – SOISY AM FC 2 - OSNY FC 1 - ENTENTE BEAUMONT MOURS 2

Centre n° 20 **ST BRICE FC**
ST BRICE FC 1 - DOMONT FC 1 - CERGY PONTOISE FC 3 - CERGY PONTOISE FC 2

Centre n° 21 **MONTMORENCY FC**
MONTMORENCY FC 2 - VEXIN AS 1 - GOUSSAINVILLE FC 2 - GOUSSAINVILLE FC 3

Centre n° 22 **ARNOUVILLE FAS**
ARNOUVILLE FAS 1 - BOUFFEMONT AS 1 – **ERMONT AS 2** - COURDIMANCHE AS 1

Centre n° 23 **FONTENAY FC**
ARGENTEUIL RFC 1 - ARGENTEUIL RFC 4 - FONTENAY FC 1 - ENTENTE BEAUMONT MOURS 1

Centre n° 24 **ST PRIX ES**
SOISY AM FC 1 - ST PRIX ES 3 - DEUIL ENGHIEU FC 3 - MONTSOULT BAILLET 1

Centre n° 25 **DEUIL ENGHIEU FC**
GAFEPB 1 - DEUIL ENGHIEU FC 2 - SARCELLES AAS 1 - SARCELLES AAS 4

Centre n° 26 **COSMO TAVERNY**
DEUIL ENGHIEU FC 1 - COSMO TAVERNY 1 - ARGENTEUIL RFC 3 - ARGENTEUIL RFC 2

Centre n° 27 **ENTENTE SSG**
ST LEU FC 1 - PUISEUX LOUVRES FC 1 - ENTENTE SSG 1 - ENTENTE SSG 4

Centre n° 28 **MAGNY (centre modifié)**
ST PRIX ES 1 - MAGNY FC 2 - CERGY PONTOISE FC 1

Centre n° 29 **EAUBONNE CSM**
EAUBONNE CSM 1 - ST PRIX ES 2 - GONESSE RC 2

Centre n° 30 **LE THILLAY ESM**
MONTMORENCY FC 1 - VEMARS ST WITZ FC 1 - LE THILLAY ESM 1



COUPE DU COMITÉ U12

1er TOUR - SAMEDI 20 OCTOBRE 2018

Début des rencontres à 13h30

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre et certains meilleurs 3^{èmes} seront qualifiés pour le 2^{ème} tour prévu le 8 Décembre 2018.

Les documents concernant l'organisation de ce 1^{er} tour seront envoyés par courrier postal à compter du Vendredi 12 Octobre 2018.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer à la Coupe du Comité U12, **TOUS** les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Coupe du Comité U12) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

- Les U12 et U12F (2007)
- Sont autorisés trois U11 / U11F (2008) maximum par équipe (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure).
- Sont autorisées les joueuses U13F (2006).
- Les U13 (2006) ne sont pas autorisés à participer.

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuses non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUB, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Centre n° 1 **MARLY ES**

MARLY ES 2 - BELLOY ST MARTIN ASC 1 - VAUREAL FCM 2 - ADAMOIS OL 2

Centre n° 2 **FOSSÉS UF**

GOUSSAINVILLE FC 2 - GOUSSAINVILLE FC 3 - FOSSÉS UF 1 - LE THILLAY ESM 1

Centre n° 3 **ERMONT AS**

ERMONT AS 1 - ST LEU FC 3 - ERAGNY AS 2 - JOUY FC 2

Centre n° 4 **PONTOISIENNE JS**

PARISIS FC 1 - PONTOISIENNE JS 1 - GOUSSAINVILLE FC 4 - GOUSSAINVILLE FC 1

Centre n° 5 **GONESSE RC**

GONESSE RC 1 - PERSAN US 1 - SARCELLES AAS 3 - SARCELLES AAS 1

Centre n° 6 **ECOUEN FC**

AUVERS ENNERY FC 1 - EAUBONNE CSM 2 - ECOUEN FC 1 - FONTENAY FC 1

Centre n° 7 **ARGENTEUIL FC (centre modifié)**

CERGY PONTOISE FC 5 - CERGY PONTOISE FC 2 - ST PRIX ES 1 - ARGENTEUIL FC 1

Centre n° 8 **ST BRICE FC**

ST BRICE FC 3 - BEZONS USO 2 - VEXIN AS 1 - ARGENTEUIL FC 2

Centre n° 9 **ESSG (centre modifié)**

ST OUEN AS 3 - PERSAN US 2 - ENTENTE SSG 1 - ENTENTE SSG 4



Centre n° 10 ST LEU FC

ST LEU FC 1 - ARNOUVILLE FC 1 - PARISIS FC 2 - MONTMORENCY FC 1

Centre n° 11 ROISSY US

ROISSY US 1 - ERMONT AS 2 - CORMEILLAIS ACS 1 - FRANCONVILLE FC 1

Centre n° 12 COURDIMANCHE AS

COURDIMANCHE AS 1 - GARGES FCM 1 - DEUIL ENGHIEU FC 2 - COSMO TAVERNY 1

Centre n° 13 MONTMAGNY SPORTS

ENTENTE SSG 2 - ENTENTE SSG 3 - GAFEPB 1 - MONTMAGNY SPORTS 1

Centre n° 14 CERGY PONTOISE FC

GONESSE RC 2 - MONTMORENCY FC 2 - CERGY PONTOISE FC 3 - CERGY PONTOISE FC 1

Centre n° 15 ERAGNY AS

EAUBONNE CSM 1 - ST BRICE FC 1 - CERGY PONTOISE FC 4 - ERAGNY AS 1

Centre n° 16 OSNY FC

BEAUCHAMP AS 1 - ST OUEN AS 2 - OSNY FC 2 - DEUIL ENGHIEU FC 1

Centre n° 17 BOUFFÉMONT AS

OSNY FC 1 - SOISY AM FC 2 - COSMO TAVERNY 2 - BOUFFÉMONT AS 1

Centre n° 18 ENTENTE MMB

ENTENTE MMB 2 - FRANCONVILLE FC 2 - ECOUEN FC 2 - GROSLAY FC 1

Centre n° 19 ARGENTEUIL RFC

ST OUEN AS 1 - SOISY AM FC 1 - ARGENTEUIL RFC 1 - ARGENTEUIL RFC 4

Centre n° 20 JOUY LE MOUTIER FC

MARLY ES 1 - ST BRICE FC 2 - ARNOUVILLE FAS 2 - JOUY FC 1

Centre n° 21 ADAMOIS OL

ENTENTE MMB 1 - ADAMOIS OL 1 - VILLIERS JS 3 - VILLIERS JS 2

Centre n° 22 DOMONT FC

DOMONT FC 1 - BEZONS USO 1 - GARGES FCM 2 - PUISEUX LOUVRES FC 1

Centre n° 23 BRUYÈRES BERNES USM

VAUREAL FCM 1 - ST LEU FC 2 - BRUYÈRES BERNES US M 1 - ADAMOIS OL 3

Centre n° 24 EZANVILLE US

EZANVILLE US 1 - VIARMES ASNIÈRES OL 1 - VILLIERS JS 1 - VILLIERS JS 4

Centre n° 25 MONTIGNY OL

MONTIGNY OL 1 - SOISY AM FC 3 - ARGENTEUIL RFC 2 - ARGENTEUIL RFC 3

Centre n° 26 CORMEILLAIS ACS

CORMEILLAIS ACS 2 - MONTMAGNY SPORTS 2 - SARCELLES AAS 2 - SARCELLES AAS 4

AMENDES

PRESLES USL : Forfait général équipe U12/U13 après parution des calendriers

Amende : 26€



RÉUNION D'INFORMATION

Vendredi 26 OCTOBRE 2018

REUNION U7 & U9

Suites aux premiers plateaux U6/U7 et U8/U9 et difficultés rencontrées par les clubs, la commission Foot Animation organise une Réunion d'Information **sur la mise en place des prochains plateaux U6/U7 & U8/U9** au CDOS – Maison des Comités – 106 Rue des Bussys à EAUBONNE de 19h à 21h.

Présence obligatoire de tous les Responsables des catégories U7 & U9 accompagnés des dirigeants de chaque catégorie

